



PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES

DIRECTION DES POLITIQUES DE L'ÉTAT

ARRETE n°2005-243-20

Bureau de l'Environnement et du Tourisme

**COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE ET DE SUIVI
DU SITE NATURA 2000 N° FR7300921
"GABIZOS – VALLEE D'ARRENS"**

**LE PREFET DES HAUTES-PYRENEES
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le titre III, relatif au réseau Natura 2000, du livre IV du Code de l'Environnement et notamment l'article L. 414-2 ;

VU le décret n° 2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000 ;

VU la lettre de M. le Préfet en date du 23 mai 2005 désignant le Parc National des Pyrénées en tant qu'opérateur chargé d'élaborer le document d'objectifs de ce site ;

VU la désignation par les élus de M. Jean-Pierre CAZAUX, Adjoint au Maire d'ARRENS-MARSOUS, pour assurer la présidence du comité local de pilotage et de suivi,

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Pyrénées ;

ARRETE

Article 1er – Est créée une instance de concertation, dénommée "Comité de pilotage et de suivi du site Natura 2000 N° FR7300921 "Gabizos – Vallée d'Arrens" dont le rôle est d'examiner, d'amender, de valider les documents d'objectifs proposés par l'opérateur, ainsi que d'assurer le suivi et l'évaluation de leur mise en oeuvre.

Article 2 – Le comité de pilotage et de suivi du site "Gabizos – Vallée d'Arrens", pourra décider de l'instauration de groupes de travail thématiques, en fonction des particularités propres au site.

Article 3 – La composition du comité de pilotage et de suivi local est fixée comme suit :

- 1) En qualité de Président
M. Jean-Pierre CAZAUX, Adjoint au Maire d'ARRENS-MARSOUS.

- 2) En qualité de représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des commissions syndicales
 - Le Député de la deuxième circonscription
 - Le Conseiller Régional désigné par le Président du Conseil Régional
 - Le Conseiller Général du canton d'Aucun
 - Le Maire d'Arrens-Marsous
 - Le Maire d'Arbéost

- 3) En qualité de représentants des services de l'Etat
 - Le Préfet
 - Le Sous-Préfet d'Argelès-Gazost,
 - Le Directeur Régional de l'Environnement,
 - Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
 - Le Directeur Départemental de l'Equipement,
 - Le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,
 - Le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports,
 - Le Délégué Régional du Conseil Supérieur de la Pêche,

 - 4) En qualité de représentants des socio-professionnels, gestionnaires et usagers
 - Le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture,
 - Le Président du Groupement de Vulgarisation Agricole d'Arrens-Marsous,
 - Le Président de la Commission communale pastorale d'Arrens-Marsous,
 - Le Président de la Commission communale pastorale d'Arbéost,
 - Le Directeur du Groupement d'Exploitation Hydraulique EDF Adour et Gaves,
 - Le Directeur du Groupe d'Exploitation Transport Get -Béarn,
 - Le Chef de l'Agence Départementale de l'Office National des Forêts,

 - 5) En qualité de représentants d'associations d'usagers, du milieu associatif, d'experts
 - Le Président de la Fédération départementale pour la chasse,
 - Le Président du Syndicat des Propriétaires et Chasseurs d'Arbéost,
 - Le Président de la société des chasseurs d'Azun,
 - Le Président de la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
 - Le Président de l'association pour la Pêche et la protection du milieu aquatique du Val d'Azun et du Lavedan,
 - Le Président de l'association Rando-Pêche Pyrénéenne,
 - Le Président d'UMINATE Hautes-Pyrénées,
 - La Présidente de l'association pour la sauvegarde du patrimoine pyrénéen,
 - Le Directeur du Conservatoire Botanique Pyrénées,
 - Le Président du Parc National des Pyrénées,
 - Le représentant local de Nature Midi-Pyrénées,
 - Le Président du comité départemental de la Fédération Française de montagne et d'escalade,
 - Le Président du comité départemental de la Fédération Française des randonnées pédestres,
 - Le Délégué Départemental du Club Alpin Français,
 - Le Président de l'association « Les Esclops »,
 - Le Président de l'association « La Balaguère »,
 - Le Président du Centre Ecole de parapente des Pyrénées,
 - Le Président de l'association « Septième Ciel »,
 - Le Président du Club de Parapente du Val d'Azun

 - 6) En qualité de propriétaires et exploitants de biens ruraux
 - Le Président du SIVOM du Val d'Azun,
 - Deux représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux.
- Les dits représentants pourront être issus des groupes de travail thématiques.

Article 4 – Le Secrétaire Général, de la Préfecture des Hautes-Pyrénées,
Le Sous-Préfet d'Argelès-Gazost,
Le Directeur Régional de l'Environnement,
Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture, et dont une ampliation sera notifiée à chaque membre du comité de pilotage local.

Tarbes, le 31 août 2005

**Le Préfet,
Signé : Michel BILAUD**

Pour ampliation,
Le Chef de bureau,



Bordenave Veronique
Veronique BORDENAVE-DRIEU